

Campagne 2023-2024 n°01 – 12 octobre 2023

Semis : y aller !

Conditions météorologiques

Il fait sec en ce début d'automne. Les dernières pluies dans la Région datent du 20 septembre, avec des quantités qui ont été hétérogènes (de 10 à 60 mm selon les endroits). Cet épisode de pluie a permis dans beaucoup de secteurs de commencer à préparer le sol. Là où il a très peu plu (en Camargue par exemple), beaucoup d'agriculteurs ont dû faire leur préparation dans le sec.

Cette situation de sécheresse, accompagnée de températures anormalement hautes pour la saison devrait prendre fin semaine prochaine.

En effet, selon météo France et météo Languedoc, un épisode de pluie dont l'intensité reste à définir est attendu pour lundi prochain.

Semis : il faut y aller !

Dans tous les secteurs, là où les parcelles sont prêtes **vous pouvez démarrer.**

Sur les parcelles profondes, qui mettent du temps à ressuyer, essayer de passer avant l'épisode de lundi pour ne pas prendre le risque de rester bloqués par la suite.

Il vaut mieux semer trop tôt que trop tard !

Des essais menés depuis 2 ans par Arvalis (Figure 2) illustrent l'impact d'un semis tardif : **un semis tardif dans la région**, que l'on soit en secteur précoce à Nîmes (30) ou en secteur plus tardif à Gréoux les Bains (04) ; sur des terres à potentiel 60-70 qt, **provoque une perte moyenne de rendement sur les 2 années d'essais de 54% à Nîmes et 42% à Gréoux par rapport à un blé semé fin octobre.**

Figure 1 : Carte des cumuls de pluie du 01/09/2023 au 08/10/2023
Cumul des pluies (mm)
01/09/2023 - 08/10/2023

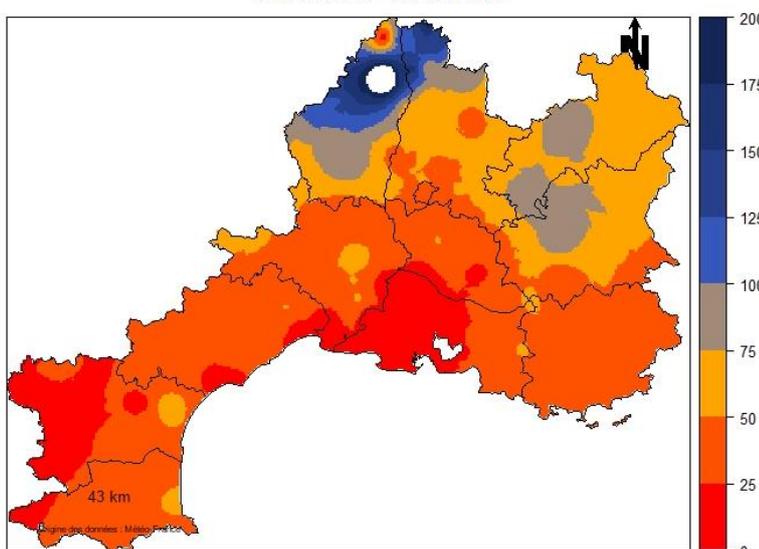


Figure 2 : Perte de rendement en % liée au décalage de la date de semis (plus tôt ou plus tard que le créneau optimal de fin octobre)

| % de rendement en moins par rapport à un semis de fin oct | Nîmes | Gréoux |
|---|-------|--------|
| Pour un semis précoce (10-15 oct) | 3% | 22% |
| Pour un semis tardif (mi déc/janv) | 54% | 42% |

Semer un peu plus tôt n'est pas sans risque : il y a également une perte de rendement par rapport au créneau « optimal de fin octobre-mi-novembre. Cependant ce risque est bien moindre que celui de semer tard.

La perte observée pour la date de semis précoce est essentiellement liée à des viroses transmises par des pucerons et cicadelles.

Ces symptômes sont plus importants dans les milieux mixtes (boisés) comme c'est le cas sur le site de Gréoux.

Densité de semis

- **en système conventionnel :**

En semis classique réalisé dans de bonnes conditions (avant 15 novembre), **200 plantes levées /m² suffisent**. Au-delà aucun gain de rendement n'a été observé dans des essais réalisés par Arvalis. Selon les conditions d'implantation il peut être nécessaire d'ajuster la densité semée. **Le tableau 1** ci-contre représente pour différentes conditions de semis et risques (excès d'eau) le nombre de plantes visées sur la parcelle et la quantité de grains/m² à semer pour atteindre cet objectif.

Pour différentes gammes de PMG, il a ensuite été calculé la dose correspondante en Kg/ha.

Exemple : Je suis en Camargue, sur des terres basses avec risque fréquent d'excès d'eau. Mon objectif est d'avoir 220 plantes/m² qui lèvent. Pour cela je dois semer 320 grains/m² soit 175 kg/ha si le PMG de mon lot de semences de blé dur est de 55g.

- **En système biologique**

Viser 350 grains/m² du fait du semis plus tardif et des pertes de pieds liés au passage de herse étrille.

Tableau 1 : Densité de semis à privilégier selon les conditions d'implantation

| | Très Bonne Implantation avec : - Risque de survégétation ou - Sol séchant (potentiel faible) | Semis en bonnes conditions & levée rapide attendue | Risque de levée lente ou hétérogène : mottes, résidus abondants, semis tardif... | Semis en mauvaises conditions ou Risque d'enneigement hivernal ou Risque de carence précoce en azote |
|-------------------------------|---|--|--|--|
| Plantes/m ² visées | 180 | 200 | 210 | 220 |
| Pertes à la levée | 15% | 15 à 20% | 20 à 30% | 30 à 35% |
| Blé dur | | | | |
| Grains/m ² à semer | 220 | 250 | 280 | 320 |
| Semences en kg/ha | | | | |
| Poids de 55 | 120 | 140 | 155 | 175 |
| Poids de 50 | 110 | 125 | 140 | 160 |
| Poids de 45 | 100 | 115 | 125 | 145 |
| Blé tendre | | | | |
| Grains/m ² à semer | 210 | 240 | 270 | 310 |
| Semences en kg/ha | | | | |
| Poids de 55 | 115 | 130 | 150 | 170 |
| Poids de 50 | 105 | 120 | 135 | 155 |
| Poids de 45 | 95 | 110 | 120 | 140 |
| Orge | | | | |
| Grains/m ² à semer | 170 | 200 | 230 | 270 |
| Semences en kg/ha | | | | |
| Poids de 50 | 85 | 100 | 115 | 135 |
| Poids de 45 | 75 | 90 | 105 | 120 |
| Poids de 40 | 70 | 80 | 90 | 110 |

Traitements de semences

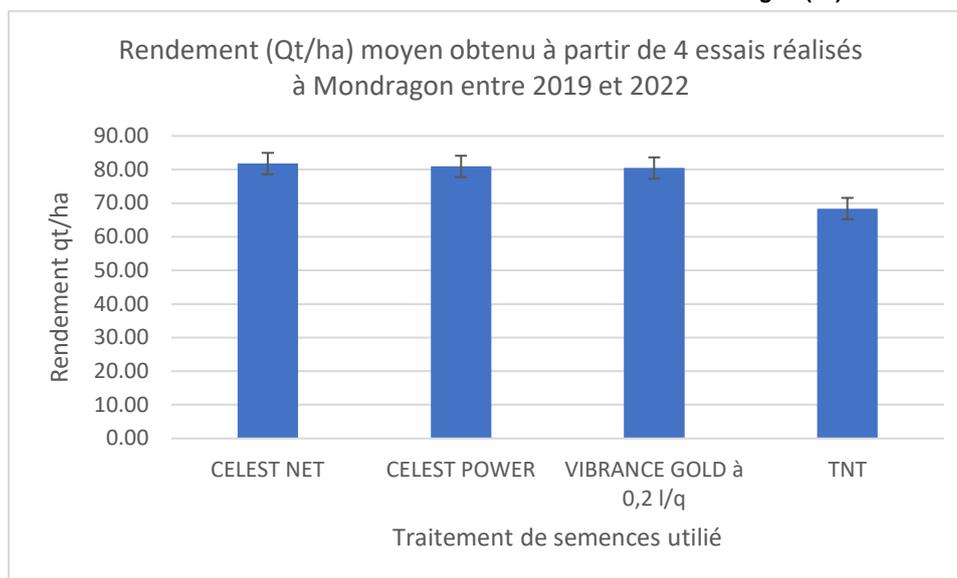
- **Système conventionnel**

Le traitement de semences est important pour garantir la bonne qualité sanitaire des semences (**certifiées ou de ferme**).

En système conventionnel, les traitements de base contiennent des matières actives à action fongicide qui permettent de **lutter contre des maladies telles que la fusariose et la Carie** responsables de perte à la levée.

Des essais (**Figure 3**) menés depuis quatre ans à Mondragon (84) montrent l'intérêt de ces traitements lorsque les lots de semences utilisés sont contaminés par de la fusariose.

Figure 3: Résultats des essais traitements de semences sur les essais réalisés à Mondragon (84) de 2019 à 2022 (4 essais)



Les traitements de semences testés dans les essais permettent de sauver 12.6 qt/ha en moyenne par rapport au témoin (Figure 3)

Il n'y a pas de différence significative entre les traitements testés : CELEST Net, CELEST POWER, VIBRANCE GOLD.

Il est possible de combiner ces traitements fongicides à des traitement insecticides, notamment lorsqu'il existe des risques d'attaques de **Zabre** (secteur Béziers, Maugio/Aimargues/Le Cailar par exemple).

En 2022, un essai (**Figure 4 ci-dessous**) a été réalisé au Cailar sur une parcelle fortement attaquée l'année précédente.

Le gain de rendement entre les modalités ayant reçu un traitement de semences et le témoin **est de 14 quintaux/ha.**

Un traitement en végétation est également possible pour lutter contre le Zabre mais l'efficacité est très aléatoire (seulement 3 quintaux de sauver par rapport au témoin).

Il faut donc privilégier un traitement de semences lorsqu'il y a un risque d'attaque au lieu d'attendre de voir et de faire un traitement curatif à l'efficacité incertaine.

- **Système biologique**

Il est nécessaire de traiter contre la carie. Deux spécialités sont autorisées pour lutter contre la carie : Copseed et Cerall.

Elles permettent un contrôle en cas de contamination des semences. Copseed, à base de sulfate de cuivre tribasique, présente une efficacité plus régulière que Cerall. La protection n'est cependant pas totale et insuffisante en situation de sol contaminé.

Le vinaigre est une substance de base autorisée pour lutter contre la carie transmise par les semences (à 1 l/q). Son efficacité est indéniable mais non totale. Cette protection, par la désinfection des semences, est inadaptée dans le cas d'un sol contaminé.

Face à un sol contaminé, une alternative en AB consiste à planter une espèce non affectée par la carie commune du blé (orge, avoine) et de réaliser un travail du sol profond pour enfouir les spores, en diminuant la profondeur de travail les années suivantes (pour ne pas les faire remonter).

Attention : ne pas utiliser de semences issues d'une parcelle contaminée.

- **Semences de ferme : préalable à leur utilisation**

Acheter des semences certifiées garantit de semer un lot de semences qui ont été préalablement triées, traitées et qui assure un taux de germination optimale.

En cas d'utilisation de semences de ferme il est primordial **de trier correctement les semences utilisées** (ne pas utiliser des lots fusariés) **et de les faire traiter** (au minima contre fusariose et carrie). La densité de semis doit être également augmentée par rapport à des semences certifiées (+ 30% par rapport à densité que vous auriez visé dans le **Tableau 1** ci-page précédente).

ATTENTION : dans les **Alpes de Haute Provence**, les pluies durant le moins de juin ont provoqué de la fusariose sur épis.
Il faut être ainsi encore plus vigilant et **NE PAS FAIRE de la semence de ferme avec des lots contaminés** : privilégiez encore plus dans ce secteur l'achat de semences auprès de vos coopératives et négoce pour garantir la qualité de vos semences.

Figure 4: Résultats des essais Zabre au Cailar en 2022 (1 essai)



Désherbage d'automne

• Changement de réglementation prosulfocarbe

Le 3 octobre dernier, l'ANSES a précisé de **nouvelles conditions d'emploi du prosulfocarbe**.

Voici les points majeurs de ces nouvelles conditions :

- Réduction de dose : **2400g max /ha/an pour les formulations avec du prosulfocarbe seul et 1280g max /ha/an pour les formulations prêtes à l'emploi**. Autrement dit : pour les spécialités avec du prosulfocarbe solo (DEFI par exemple) : la dose homologuée reste à 3L pour le blé dur mais passe de 5L à 3L pour le blé tendre et l'orge notamment. Pour le prosulfocarbe associé (DAIKO, DEFI MARJOR etc..) : on passe de 3L à 1.6L.
- Le stade d'application limite a été revu à la baisse pour l'ensemble des usages sur céréales à paille. **Il n'est plus possible de traiter au-delà de BBCH 13 (3 feuilles) sur ces cultures**. Cette mesure ne devrait pas avoir trop d'impact, car au-delà de 3 feuilles du blé, le Ray grass a lui aussi souvent 3 feuilles et les racinaires ne sont alors plus assez efficaces. Attention à ceux qui avaient tendance à être en retard sur le désherbage.
- En plus de l'utilisation de buses homologuées antidérive **il faudra respecter une distance de Sécurité vis-à-vis des riverains et des personnes présentes (DSRPP) de 20 mètres. Cette distance est réductible à 10 m à condition d'utiliser des buses homologuées antidérive à 90 %**.

Deux choix s'offrent donc aux agriculteurs : utiliser des buses homologuées à 66 % ou 75 % et respecter la DSRPP de 20 m **OU** utiliser les buses à 90 % et réduire la DSRPP à 10 m.

En considérant les essais réalisés en 2021, il est conseillé d'utiliser uniquement des buses homologuées à 90 %, que l'on ait ou non une distance de sécurité à respecter, **afin de limiter au maximum les risques et maximiser les chances de préservation de la substance active dans le futur**.

En plus des buses, des distances de sécurité sont toujours à respecter avec les plantes non-cibles à proximité des parcelles à désherber.

Les cultures concernées sont les suivantes : • cultures fruitières : pommes, poires ; • cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses ; • cultures médicinales

: artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacées, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles) ; • autres cultures : sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho.

Dans le cas de cultures non-cibles situées à moins de 500 m de la parcelle à désherber : **ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures**.

Dans le cas de cultures non-cibles **situées à plus de 500 m et à moins de 1 km de la parcelle à désherber : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures** ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin **avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée** ».

Le site gratuit Quali'Cible localise les vergers autour de vos parcelles.

https://quali-cible.syngenta.fr/portail-quali-cible/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=Quali-cible&utm_term=QualiciblePmax&utm_content=Pmax&pk_campaign=20545841456&pk_source=google&pk_medium=cpc&gclid=Cj0KCQjwsp6pBhCFARI-sAD3GZuYo1INm2j9NbP5z3c7nIVQZ4bueuHX6vxy-mZyeb8QK2BQjUyxjIClaAq8jEALw_wcB



La mise en œuvre de ces précautions d'emploi par tous les utilisateurs conditionne le maintien de cette solution de désherbage dans les années à venir.

• Stratégie de désherbage

La stratégie désherbage reste inchangée sur blé dur. Les résultats des essais menés par Arvalis réaffirment l'intérêt de réaliser un désherbage à l'automne sur blé dur.

- **Si vous pouvez faire du prosulfocarbe (voir conditions au-dessus) :**

En pré-levée : parmi les modalités testées, le prosulfocarbe (Défi) seul réalise la moins bonne performance. **L'ajout de 75 g de DFF (Compil) améliore son efficacité de 22%. L'association Défi + Compil est la modalité la plus efficace de l'essai en pré-levée.**

Le Trooper (flufénacet + pendiméthaline) est moins efficace de 9% par rapport à Défi + Compil.

En post levée : privilégier du Chortoluron (1500g). Celui-ci a tendance à être plus efficace que Défi + Compil sur des stades du Ray Grass plus avancés : 7% d'efficacité en plus.

Le Battle Delta (flufénacet + diflufenican) est le moins efficace dans l'essai (18% de moins par rapport à Chlortoluron).

En programme (recommandé sur parcelles à fortes pression Ray Grass) : la combinaison Défi + Compil en prélevée suivi d'un chlortoluron reste la stratégie testée la plus efficace. Le positionnement du Trooper en post levée après un Défi Compil s'avère moins efficace de 10% par rapport à une spécialité à base de chortoluron.

S'il est impossible de faire du prosulfocarbe :

Le programme suivant est conseillé uniquement dans les cas où il n'est pas possible de respecter les règles d'utilisation du prosulfocarbe.

La première application est réalisée en prélevée : une spécialité à base de flufénacet solo (SunFire) à 180 g max (pas plus sur blé dur sinon

phytotoxicité !) ou un flufénacet à 150g associé à de la pendiméthaline (Trooper) ou un flufénacet à 140 g associé à du DFF (Battle Delta).

La deuxième application se réalise avec un chlortoluron à 1500 g/ha pour venir compléter l'efficacité du flufénacet qui est insuffisante sinon.

• **Comment positionner son herbicide ?**

Pour éviter la toxicité (Figure 3):

• **Prélevée**

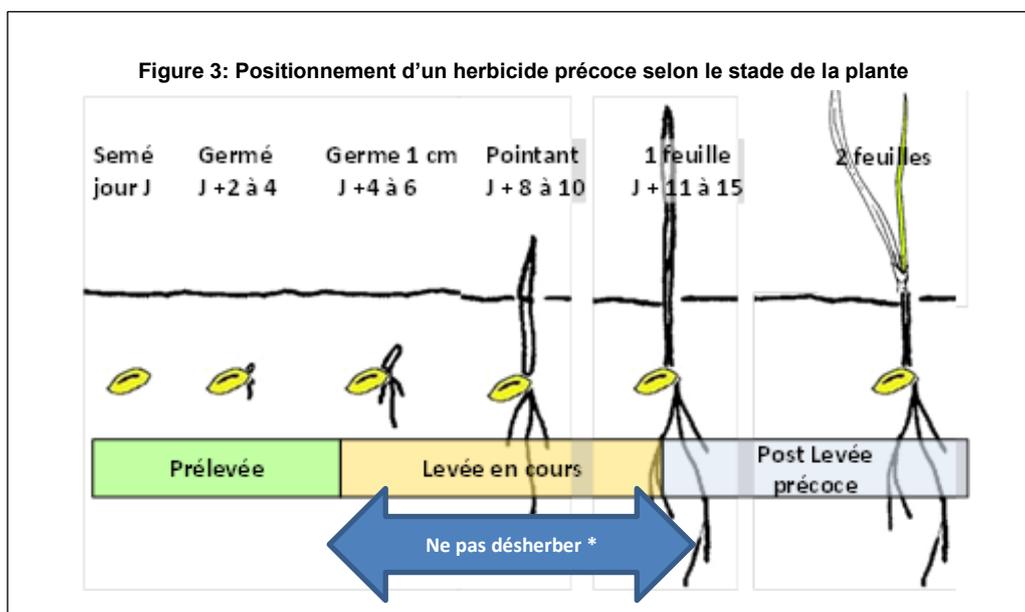
Dans les 3 jours qui suivent le semis, tant qu'il y a 2 cm de terre au-dessus du germe, les produits sont sélectifs.

• **Pendant la levée**

Entre germe à 1 cm sous la surface et 1 feuille entièrement sortie : **pas de désherbage**. Le **Prosulfocarbe peut passer mais solo sans le Dff. Il sera donc moins efficace.**

• **A partir de 1 feuille**

Si la culture est homogène et poussante, vous pouvez désherber. Sinon, attendez 2 feuilles.



ARVALIS

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 - 34875 LATTES

Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.